

Délibérations adoptées par le Conseil Municipal du 24 mars 2022

Finances - Personnel Communal

- Compte de gestion 2021
- Compte Administratif 2021
- Affectation des Résultats 2021
- Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2022 (pas d'augmentation du taux)
- Budget Primitif 2022
- Subventions aux associations 2022
- Contribution au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires
- Demande de Subvention - ADVB - Video-protection phase 3
- Prestations D'Actions sociales envers les Agents

Avancement de l'installation de l'éclairage LED

L'éclairage public à LED, qui a débuté fin janvier, poursuit son déploiement, 30% des remplacements ont été effectués à ce jour.

Votre mairie ouverte le samedi

Un agent administratif de la ville et un adjoint au Maire sont présents en mairie, le samedi de 9h à 11h.

Déjections canines

Une quantité importante de déjections canines a été observée sur les trottoirs de la ville.

On en retrouve sur les lieux fréquentés par les enfants, comme la plaine sportive, aux abords des écoles par exemple.

Nous rappelons aux propriétaires, l'obligation de ramasser les déjections de leurs animaux.

Des sachets sont à votre disposition à l'accueil de la mairie.

RAPPEL

Les maîtres indécents s'exposent à une amende de 35 euros minimum



LE BIMESTRIEL

N° 4 Mai / Juin 2022

D'HÉRIN

Fort de ses quartiers !



IntraMuros



**Votre Mairie utilise
l'application mobile IntraMuros
pour vous informer**

Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités et les services mairie de votre commune !

Utilisez le QR code ci-contre pour gagner du temps!



Atelier initiation à l'application IntraMuros

Pour celles et ceux qui le désirent, nous envisageons de mettre en place des ateliers de prise en main de l'application IntraMuros, ouvert à tous.

L'application IntraMuros est très utile, surtout pour les personnes ne suivant pas les réseaux sociaux ou qui ne sont pas familiers avec l'informatique.

Grâce à cette application, vous êtes informés en temps réel des actualités de la ville, de nombreux renseignements sur la Mairie et les élus, sont disponibles et vous pouvez également nous signaler des incivilités ou des problèmes sur la voirie.

Cet atelier vous intéresse? Appelez le 03 27 20 06 06 et demandez le service communication.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Travaux

Arrêté municipal du 25/01/2022 : Du 28 janvier 2022 jusqu'à la finalisation des travaux, le stationnement sera interdit dans la zone d'intervention mobile en raison d'une installation de l'éclairage public par la société Citelum.

Arrêté municipal du 14/02/2022 : Du 01 Juin 2022 jusqu'à la finalisation des travaux, la vitesse de circulation est réglementée à 30 km/h en raison des travaux de construction de logements par la société Latitudes, rue Victor Hugo.

Arrêté municipal du 24/03/2022 : Portant sur l'interdiction de circulation des véhicules de plus de 3,5t dans la rue Elsa Triolet.

Arrêté municipal du 28/03/2022 : Du 4 avril 2022 et pour 30 jours calendaires, la circulation des véhicules de toutes catégories sera restreinte au 10 rue Jules Guesde, avec éventuellement circulation en demi-chaussée par alternance de feux tricolores. Pendant cette même période, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Arrêté municipal du 31/03/2022 : Du 11 avril 2022 et pour 60 jours calendaires, la circulation des véhicules de toutes catégories sera restreinte rue Victor Hugo, avec éventuellement circulation en demi-chaussée par alternance de feux tricolores. Pendant cette même période, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Arrêté municipal du 20/04/2022 : Du 25 avril 2022 au 22 mai 2022, la vitesse de circulation est réglementée à 30 km/h, Rues Victor Hugo, Auguste Caron, Jean Jaurès, Jean-Jacques Rousseau et Emile Zola. Pendant cette même période, la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Course cycliste le dimanche 29 mai

Le circuit de cette course empruntera la rue Victor Hugo. De ce fait et par arrêté municipal, le stationnement sera interdit, le jour de course, entre les numéros 1 à 94 de 9 heures jusqu'à la fin de la course.

Une signalétique sera installée par les services techniques.

Mutuelle communale ouverte à tous

Véronique Hoest, votre conseillère mutualiste de la Mutuelle SMH, tiendra une permanence, le 20 mai et le 23 juin 2022, de 14H00 à 16H30, sans rendez-vous, à la mairie d'Hérin.

L'accueil de loisirs de juillet 2022

Les inscriptions pour le centre de loisirs des vacances scolaires de juillet 2022 se dérouleront **du 19 au 22 mai 2022** par mail uniquement : inscriptionsalsh@ville-herin.fr

Remise des prix 2022

La cérémonie de remise des prix des trois écoles se déroulera le samedi 25 juin 2022.

Dernières dates du Ripese pour l'année scolaire

Les dates des derniers ateliers d'éveil prévus à Hérin sont les suivants : les vendredis 06/05, 20/05, 10/06 et 30/6
Les horaires : de 9h30 à 11h00, dans la salle des associations
2 Rue Suzanne Lannoy Blin, 59195 Hérin

Élections législatives 2022 Mise à disposition d'un véhicule

Les élections législatives auront lieu les **12 et 19 juin**. Si vous déménagez tout en restant sur la commune, prévenez le secrétariat général, car vous risquez de ne pas pouvoir voter.

Appelez le 03 27 20 06 06 et demandez le secrétariat général pour régulariser votre situation.

La ville propose d'accompagner les électeurs âgés et/ou handicapés jusqu'à leur bureau de vote.
Vous avez besoin de ce service? Contactez-le : 03 27 20 06 06